Procedure file

Informations de base

NLE - Procédures non législatives	2013/0806(NLE)	Procédure terminée
Nomination de Neven Mimica en tant que membre de la Commission Sujet 8.40.03 Commission européenne		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

01/05/2013	Publication de la proposition législative	N7-0062/2013	
02/05/2013	Décision par la commission, sans rapport		
23/05/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/06/2013	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
12/06/2013	Décision du Parlement	T7-0249/2013	Résumé
01/07/2013	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
01/07/2013	Fin de la procédure au Parlement		
02/07/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2013/0806(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
Base juridique	Traité sur l'Union européenne TEU 17-p7-a3
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/7/12648

Portail de documentation

Document de base législatif		N7-0062/2013	02/05/2013	CSL	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0249/2013	12/06/2013	EP	Résumé

Acte final

Décision 2013/344
JO L 183 02.07.2013, p. 0010 Résumé

Nomination de Neven Mimica en tant que membre de la Commission

Le Parlement européen a adopté par 565 voix pour, 64 voix contre et 64 abstentions une décision portant approbation de la nomination de Neven MIMICA (HR) en tant que membre de la Commission (politique des consommateurs) pour la durée du mandat de la Commission restant à courir jusqu'au 31 octobre 2014.

Cette nomination prendra effet le 1er juillet 2013, au moment où la Croatie deviendra membre à part entière de lUnion européenne.

La décision du Parlement européen fait suite à laudition de M. MIMICA le 4 juin 2013, qui s'est tenue devant la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, en association avec la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, et à la déclaration d'évaluation établie à l'issue de cette audition au Parlement européen.

Nomination de Neven Mimica en tant que membre de la Commission

OBJECTIF: nomination d'un membre à la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/344/UE du Conseil prise d'un commun accord avec le président de la Commission du 1er juillet 2013 portant nomination d'un membre de la Commission européenne.

CONTENU : dun commun accord avec M. José Manuel DURÃO BARROSO, président de la Commission, le Conseil a nommé M. Neven MIMICA (HR) membre de la Commission pour la période du 1er juillet 2013 au 31 octobre 2014.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 01.07.2013.